

n° 1731
2.11.2015

les Tablettes Lorraines

Votre hebdo économique et régional

SPÉCIAL
24 HEURES
DE L'ACE

Supplément aux Tablettes Lorraines n°1731 - Ne peut être vendu séparément
ISSN : 0755 - 7442 - n° CPPAP : 0620 | 86741 - Internet : www.tabletteslorraines.fr

24 Heures de l'



- / DROIT DES SOCIÉTÉS
- / DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONCURRENCE
- / DROIT COMMERCIAL, DROIT ÉCONOMIQUE
- / DROIT DE L'INFORMATIQUE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- / DROIT SOCIAL RESSOURCES HUMAINES
- / DROIT ADMINISTRATIF ET MARCHÉS PUBLICS

L'ensemble de ces compétences fait des Avocats Conseils d'Entreprises des partenaires incontournables des Dirigeants.
AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES LORRAINE

- / DROIT FISCAL
- / RÉGLEMENT DES LITIGES
- / DROIT PATRIMONIAL ET DE LA FAMILLE



www.ace-lorraine.fr

LES DOMAINES D'INTERVENTION
DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES :

JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

17 heures
CHALLENGE ACE
Faculté de droit de NANCY
Salle DJCE

Composition des deux équipes participantes pluridisciplinaires parmi des étudiants de quatre M2 de la faculté de droit de NANCY (DJCE/Droit Notarial/ Entreprise Médicale/ Contentieux)
Remise du sujet

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

8 heures- 10 heures 30
PACK ENTREPRISE
FLO EXCELSIOR NANCY

Petit Déjeuner sur le thème « UN ŒIL DANS LES COULISSES » une sorte de chemin initiatique permettant de découvrir sous un autre jour les assurances, le contrôle fiscal et le contrôle URSSAF

11 heures-12 heures 30
CHALLENGE ACE
Faculté de droit de NANCY
Amphi DR01

Epreuve collective des deux équipes d'étudiants devant un jury composé de douze avocats membres de l'ACE LORRAINE
Présentation de chacune des équipes
Prononcé du résultat

14 heures 30-16 heures
CHALLENGE ACE
Faculté de droit de NANCY
Salle C114

Epreuves individuelles pour les membres de l'équipe gagnante permettant de les distinguer pour leur performance
Prononcé du résultat

16 heures-19 heures
PACK AVOCAT
Faculté de droit de NANCY
Amphi AR06

Formation destinée aux avocats des Barreaux de Lorraine sur la publicité, le démarchage et les technologies avancées dans les cabinets d'avocats dans le cadre de la manifestation nationale intitulée LE TOUR DE FRANCE de l'ACE

19 heures 30-20 heures
CHALLENGE ACE
PACK ENTREPRISE
PACK AVOCAT
Théâtre de la Manufacture

Cocktail regroupant les représentants de l'Université, des Entreprises et des Avocats de Lorraine permettant de visiter le Théâtre de la Manufacture et d'assister au spectacle privé de Caroline VIGNEAUX intitulé « Caroline VIGNEAUX quitte la robe » à partir de 20h45.

EDITEVE SARL
www.tabletteslorraines.fr
Au capital de 45900 €
26, rue de Gambetta
54000 Nancy
N° CPPAP : 0 620 1 86741
Associée : SA Financière
Douriez - Bataille

Directeur de la publication
Arnould MEPLON

Directrice des éditions
Christelle SCHLESSER
ch.schlessier@editeve.fr
Tél. : 03 83 35 27 82

Rédaction
Emmanuel VARRIER
e.varrier@editeve.fr
Tél. : 03 83 35 63 96

Administration
Tél. : 03 83 35 30 20
Fax : 03 83 35 30 01

Abonnement
secretariat@editeve.fr
Tél. : 03 83 35 30 20
Annonces légales
tabletteslorraines@editeve.fr
Tél. : 03 83 35 24 43

Publicité
Héloïse ETTINGER
h.ettinger@tabletteslorraines.fr
Tél. : 03 83 35 24 44

Impression
DB PRINT NORD
53 rue de la LYS - BP - 68
59 432 HALLUIN CEDEX
Tirage 3250 exemplaires

Dépôt légal
A parution

La robe noire virtuelle de l'avocat conseil d'entreprise

Les Avocats Conseils d'Entreprises de Lorraine sont heureux de vous proposer la 2^e édition des 24 HEURES DE L'ACE après le succès de l'année dernière, l'objectif étant de poursuivre la mission d'information sur les nombreuses compétences notamment en droit de l'entreprise que recèle notre belle profession tout en mettant en lumière en dehors de notre profession proprement dite nos partenaires naturels que sont la Faculté de Droit de NANCY et les Entreprises Lorraines. Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur cette manifestation sur notre site internet www.ace-lorraine.fr

Comme pour la 1^e édition, nous souhaitons également montrer que nous pouvons exercer notre métier dans le plaisir et la convivialité et c'est pour cela que nous avons souhaité la présence pour clôturer notre journée de Madame Caroline VIGNEAUX, ancienne avocate au Barreau de PARIS, qui nous fait l'honneur d'assurer une séance privée de son spectacle « Caroline VIGNEAUX quitte la robe ».

Dans cette période troublée pour notre profession et pour rebondir sur le titre de ce spectacle, je souhaite réaffirmer l'attachement de tous les avocats conseils d'entreprise de Lorraine aux fondements de la profession d'avocat dont l'image symbolique est la robe noire ainsi qu'au serment que nous avons prononcé d'exercer nos fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

L'exercice de notre profession au profit des entreprises ou des particuliers est empreint de ces principes et ces derniers constituent notre feuille de route de laquelle nous ne devons pas nous écarter. Tant en matière de conseil que de contentieux, notre secret professionnel, notre déontologie et la transparence dans les honoraires constituent autant d'atouts précieux que nous devons préserver.

Aussi la prochaine fois que vous verrez un avocat conseil d'entreprise exercer son activité en civil, n'oubliez pas qu'il porte sur lui sa robe noire virtuelle et que contrairement à Madame Caroline VIGNEAUX, il n'est pas prêt de la quitter !

Maître Frédéric FERRY

Avocat au barreau de NANCY

Président de l'ACE LORRAINE

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ACE

Président : Me Frédéric FERRY

Vice-présidents : Me Nathalie CAHEN

Me Etienne FAVRE

Me Anne Sophie PEIGNELIN

Vice-présidents adjoints : Me Benoît GAUME

Me Jean Emmanuel KOPP

Trésorier : Me Jacques GUENOT

Trésorier adjoint : Me Sylvain CALLET

Secrétaire : Me Olivier COLNAT

Secrétaire adjoint : Me Loïc DEMAREST

Comité des sages composé d'un président d'honneur et de trois vice-présidents d'honneur :

Me Claude NOEL en tant que président et Me Christian WELTZER, Me Philippe GEGOUT et Me Roger JOUBERT en tant que vice-présidents d'honneur.

Développement dans les autres départements

Délégué régional : Me Didier MILLOT

Représentants locaux : Me Catherine EYDELENI et Me Hélène GARDIN - METZ

Me Dominique PIERSON - EPINAL

Chargés de mission :

Me Nathalie CAHEN, Me Benoît GAUME, Me Jean Emmanuel KOPP et Me Etienne FAVRE – Formations aux membres et aux confrères

Me Sophie FERRY BOUILLON, Me Caroline CUNAT, Me Hélène JUPILLE et Me Loïc DEMAREST – Relations avec le monde judiciaire

Me Nathalie CAHEN et Me Franck BRANCALEONI – Relations avec l'ACE national et international

Me Olivier COLNAT et Me Jean Christophe MONNE – Communication électronique et site internet

Me Jacques GUENOT – Relations avec l'Université

Me Etienne FAVRE et Me Jean Emmanuel KOPP – Relations avec les sponsors

Me Jean Christophe MONNE et Me Audrey LAMIREL - ACE JA

Retour sur un événement marquant de l'année : Le salon de l'entreprise lorraine

Le mot du président :

Les avocats de l'ACE LORRAINE participent au cours de l'année à d'autres manifestations que LES 24 HEURES DE L'ACE notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec la Faculté de Droit de NANCY et l'association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE. Cependant je souhaitais réaliser un focus sur notre participation le 31 mars dernier au 1° Salon de l'Entreprise Lorraine organisé par les Tablettes Lorraines, manifestation particulièrement réussie au cours de laquelle nous avons distribué un document résumant les 10 raisons de ne pas faire appel à nos services vs les 10 raisons de faire appel à nos services qui constituent une réponse aux premières affirmations. Je tenais à vous faire partager ce document pour répondre à vos éventuelles interrogations.

LES DIX (BONNES !?) RAISONS DE NE PAS FAIRE APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES

- 1 - JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
JE N'AI PAS DE CONTENTIEUX EN COURS
- 2- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
J'AI DEJA UN EXPERT COMPTABLE ET UN NOTAIRE
- 3- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
JE N'EN AI PAS LES MOYENS
- 4- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES -
IL TRAVAILLE DEJA AU SEIN D'UNE ENTREPRISE
- 5- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
JE N'AI PAS D'ENTREPRISE
- 6- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
L'AVOCAT PEUT S'OCCUPER DE MON DIVORCE MAIS PAS DE MON ENTREPRISE
- 7- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
JE NE SAIS PAS OU LES RENCONTRER ET OU LES CONTACTER
- 8- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
LES AVOCATS NE CONNAISSENT PAS LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES
- 9- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
MON AFFAIRE FINIRA SYSTEMATIQUEMENT DEVANT LES TRIBUNAUX
- 10- JE NE FAIS PAS APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES –
JE SOUHAITE LIMITER LE NOMBRE D'INTERVENANTS POUR CONSERVER LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS QUI ME CONCERNENT

Retour sur un événement marquant de l'année : Le salon de l'entreprise lorraine

LES DIX (BONNES !) RAISONS DE FAIRE APPEL A UN AVOCAT CONSEIL D'ENTREPRISES

1 - Les avocats conseils d'entreprises interviennent non seulement dans le cadre d'un contentieux mais surtout en **prévention et en conseil dans le cadre d'un suivi régulier** pour limiter ou pour maîtriser au mieux le risque de contentieux. Si le contentieux est inévitable, il sait en outre le prendre en charge.

2 - Les avocats conseils d'entreprises interviennent auprès de leurs clients en harmonie avec les autres professions de manière récurrente ou ponctuelle, ce qui permet aux clients de disposer de **compétences complémentaires** et de plusieurs conseils à moindre coût.

3 - Les avocats conseils d'entreprises sont soumis à une déontologie en matière d'honoraires contrôlée par le conseil de l'ordre et la réglementation a maintenant légalisé la pratique d'établissement de **lettres de mission** préalables.

4 - Les avocats conseils d'entreprises sont des **professionnels libéraux** soumis à une déontologie qui proposent des prestations à leurs clients et qui se différencient des juristes d'entreprises qui exercent quant à eux leur profession uniquement au profit de leur employeur dans le cadre de leur contrat de travail.

5 - Les avocats conseils d'entreprises exercent leur profession dans tous les domaines du droit des affaires et **ils peuvent intervenir pour des particuliers** notamment en droit du travail, en droit fiscal ou en droit de la propriété intellectuelle.

6 - La profession d'avocat regroupe des **professionnels de diverses spécialités** notamment en droit des affaires qui sont soumis à une obligation de formation annuelle compte tenu de la complexité croissante des textes, ce qui permet à la profession de proposer des prestations de qualité quelle que soit la matière traitée.

7 - Les avocats conseils d'entreprises peuvent être contactés et identifiés par l'intermédiaire de l'ordre des avocats ou par l'intermédiaire de l'ACE, soit sur les sites comme **ace-lorraine.fr**, soit à l'occasion des manifestations organisées et par ailleurs les avocats sont de plus en plus présents dans la vie sociale, ce qui les rend directement accessibles.

8 - Les avocats conseils d'entreprises sont structurés en **cabinets qui sont de véritables entreprises** et qui sont soumis aux mêmes préoccupations que l'ensemble des entreprises et cette expérience peut être partagée avec leurs clients

9 - Les avocats conseils d'entreprises souhaitent éviter le contentieux et s'il ne peut être évité, ils peuvent également intervenir dans le cadre des **modes alternatifs de résolution des conflits** (conciliation, médiation, arbitrage)

10 - Les avocats conseils d'entreprises sont soumis à des règles très strictes relatives au **secret professionnel** concernant notamment les échanges avec leurs clients et les échanges entre avocats qui sont supérieures à celles applicables à d'autres professions.

Le petit déjeuner ACE-CIC EST un œil dans les coulisses (2)

Le mot du président :

Nous organisons à NANCY mais également à METZ et à EPINAL des petits déjeuners ACE-CIC EST sur un rythme de trois fois par an permettant aux participants de bénéficier d'un focus très rapide et ciblé sur l'actualité en matière juridique, sociale et fiscale qui s'avère être de plus en plus riche. Dans le cadre de la première édition des 24 heures, nous avons proposé un voyage dans les coulisses de la Banque, du Tribunal de Commerce et du Conseil de Prud'hommes à travers trois binômes, et nous avons décidé de vous embarquer dans un nouveau périple dans les coulisses du contrôle fiscal, du contrôle URSSAF et de l'assurance...évidemment sans oublier le café et les croissants !

Le mot de Maître Franck BRANCALEONI, avocat au Barreau de NANCY, membre de l'ACE LORRAINE sur le contrôle fiscal :

Pourquoi moi ? Comment ont-ils pu où peuvent-ils obtenir des renseignements sur mon Entreprise, ma situation patrimoniale ou mes revenus ? Comment sont organisés les services qui vérifient nos sociétés et nos situations personnelles ? Les services des finances publiques ont bien changé au cours de ces dernières années : de nouveaux outils informatiques, internet, une nouvelle démarche de contrôle, la lutte accrue contre la fraude fiscale, une règle fiscale en mouvement permanent, l'internationalisation des échanges et la concurrence fiscale des États, entre autre, ont profondément modifié l'approche du contrôle et du contribuable par l'inspecteur des finances publiques au cours de ces dernières années. Monsieur Paul Touzet, Directeur interrégional de la Direction de Contrôle Fiscal EST, a accepté de répondre à toutes les questions que se pose tout un chacun sur ces hommes et ces femmes qui nous contrôlent.

Le mot de Maître Hélène JUPILLE, avocat au barreau de NANCY, membre de l'ACE LORRAINE sur le contrôle URSSAF

Toute entreprise est susceptible d'être l'objet d'un contrôle de l'URSSAF. L'objectif de l'intervention à venir est de définir, après un bref rappel de la procédure de contrôle et des délais de contestation, par nature « couperet », l'attitude à adopter lors du contrôle, les éléments comptables sur lesquels vous devez être vigilants au quotidien, les discussions qui peuvent s'engager avec l'Inspecteur de l'URSSAF, les négociations envisageables mais également, les cas de redressement sur lesquels tant l'URSSAF que le Juge, éventuellement saisi par la suite, resteront inflexibles. Monsieur Francis BRISBOIS, directeur régional de l'URSSAF, a accepté que ses services puissent répondre à ces différentes interrogations dans le cadre de notre manifestation.

L'intervention du Groupe ROEDERER représenté par Monsieur EL YAAGOUBI



Le Groupe ROEDERER en sa qualité de premier courtier de l'Est de la France a accepté de nous faire partager son expérience de ce métier et de nous éclairer notamment sur son rôle de prévention et de conseil dans le cadre de la fiscalité et des charges sociales.

	Une équipe à votre écoute pour tous vos projets immobiliers en Lorraine				
	03 83 36 78 26 nancy@arthur-loyd.com www.picard-immo.com				
		Jean-Marc GILSON Gérant-Consultant Investissement 06.85.23.15.99 - jmgilson@arthur-loyd.com			Jean-Claude DARGENT Consultant Moselle 07.60.17.27.27 - jean-claude.dargent@orange.fr
		Lorna NOEL Consultante Bureaux 07.82.26.80.66 - lnoel@arthur-loyd.com			Anne DOMGIN Assistante Administrative et Commerciale adomgin@arthur-loyd.com
	Emeric ZDYBAL Consultant Bureaux-Activités 07.83.81.84.34 - ezdybal@arthur-loyd.com				
BUREAUX ACTIVITES COMMERCE INVESTISSEMENT CONSEIL TRANSACTIONS EVALUATION					

Le 2° CHALLENGE ACE / FACULTE DE DROIT DE NANCY

Le mot du président :

Compte tenu du succès de la 1° édition, nous avons décidé de renouveler l'expérience du challenge ACE en collaboration avec la faculté de droit de NANCY, l'épreuve consistant à faire travailler deux équipes pluridisciplinaires composées d'étudiants de 4 M2 différents sur un sujet transversal et dans des délais serrés (à savoir environ 18 heures) avec l'assistance d'un coach pour leur permettre de réaliser une présentation d'une demi-heure devant un jury d'une douzaine d'avocats dans un amphithéâtre devant les étudiants des M2 concernés avec pour dotation un stage en cabinet pour les membres de l'équipe gagnante .

Le mot de Madame Caroline HOUIN BRESSAND, directrice du M2 DROIT DE L'ENTREPRISE - DJCE



Le Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires/DJCE forme depuis plus de 30 ans à Nancy, des juristes destinés à intégrer les directions juridiques et cabinets d'avocats. Il repose sur une formation pluridisciplinaire, qui couvre tous les domaines du droit de l'entreprise (société, fiscalité, social, contrats) et tire son succès du partenariat noué avec les intervenants professionnels. Le challenge ACE est l'occasion pour les étudiants de mettre en pratique leurs connaissances, de découvrir le travail en équipe et l'émulation qui s'en dégage. Le DJCE de Nancy est heureux d'être associé à cet événement et souhaite bonne chance et bon travail à toutes les équipes en concours.

Le mot de Madame Liliane NAU, responsable du M2 DROIT NOTARIAL

Le Master2 de droit notarial, immobilier, patrimonial de l'Université de Lorraine constitue la première étape de la voie universitaire de l'accès à la profession notariale. Elle se poursuit par les 2 ans de formation du DSN, le diplôme supérieur du notariat. Subsidairement, le Master2 DNIP prépare à des débouchés en droit immobilier et patrimonial. La formation de haut niveau, pluridisciplinaire et transversale, est assurée tant par des universitaires que par des praticiens. Cette dynamique collaboration se déploie dans des domaines aussi variés que le droit patrimonial de la famille, le droit des affaires, le droit des contrats, la gestion de patrimoine, le droit immobilier ou le droit fiscal. La formation s'enrichit d'aspects de droit comparé et international ainsi que d'enseignements de langues afin d'anticiper la confrontation à des situations transfrontières.

Le challenge ACE se veut un révélateur et un accélérateur de jeunes talents. Le Master2 DNIP partage cette même ambition, sa participation au 2e challenge ACE est donc une évidence. Le challenge repose sur la complémentarité des quatre différentes spécialités de Master2 en compétition, leur travail en équipe sera assurément une expérience très enrichissante tant à titre collectif qu'individuel.

Le mot de Monsieur Frédéric STASIAK, responsable du M2 CONTENTIEUX

Le M2 Contentieux de la faculté de droit de Nancy délivre une formation technique et de haute spécialisation aux personnes souhaitant s'orienter vers des carrières judiciaires ou contentieuses. Les étudiants de ce diplôme bénéficient des interventions d'universitaires et de professionnels (magistrats, avocats, huissiers de justice ...) en procédure civile, procédure pénale et procédure administrative, mais aussi dans des domaines plus spécifiques tels que le contentieux social, le contentieux bancaire ou les procédures collectives. Cette polyvalence confère aux étudiants du M2 Contentieux une vocation naturelle à participer à ce deuxième challenge ACE Lorraine dont l'intérêt majeur sera de démontrer, au sein d'équipes d'étudiants issus de spécialités différentes, la complémentarité des approches procédurale et substantielle d'une même problématique. La faculté de droit de Nancy dispose d'un évident savoir faire, le challenge ACE Lorraine fournit une excellente occasion de le faire savoir.

Le mot de Monsieur Jean Baptiste THIERRY, responsable du M2 DROIT DE L'ENTREPRISE MEDICALE




Le Master 2 Droit de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire forme des spécialistes du droit des établissements sanitaires du secteur privé et public. A ce titre, la formation est articulée autour du droit de la santé, du droit des patients, du droit de l'activité médicale, dans toutes ses dimensions (civiles, pénales, fiscales, sociales...). Il répond ainsi aux besoins des structures professionnelles. Les étudiants suivent une formation théorique, au cours de laquelle interviennent des enseignants universitaires et des professionnels (avocats, directeurs d'établissements), ainsi qu'une formation pratique (stage d'une durée de deux mois). Le Master 2 permet de réunir les différentes qualités d'un spécialiste d'un juriste spécialisé en droit de la santé en offrant une formation adaptée à l'ensemble des branches du droit mobilisées par le secteur médical. Les enseignements sont, à ce titre, transversaux afin de permettre aux étudiants de maîtriser l'ensemble des savoirs juridiques à l'œuvre dans le domaine de l'activité médicale.

LE TOUR DE FRANCE DE L'ACE

Le mot du président :



Le monde bouge et notre profession d'avocat doit être en perpétuelle adaptation. Aussi la formation et l'information sont indispensables à nos confrères et l'ACE veut être un acteur de cette formation. Aussi il est proposé aux avocats lorrains de réfléchir sur la publicité, le démarchage et les technologies avancées en les exhortant à bouger leur communication et nous vous communiquons le programme de cette formation qui s'inscrit dans le cadre du Tour de France de l'ACE, en espérant que l'étape de NANCY ne soit pas une simple étape de transition.

- 16 h – 16h15 Introduction et présentation du Tour de France de l'ACE
Maître Frédéric FERRY, président régional de l'ACE LORRAINE
- 16h15- 16h45 Les principes applicables à la publicité et à la sollicitation personnalisée par les avocats : vers une libéralisation ?
L'information sur l'honoraire et l'obligation de la convention d'honoraires
Maître Louis Bernard BUCHMAN, avocat aux Barreaux de PARIS et de NEW YORK – Vice-président de l'ACE – Secrétaire de la commission Publicité de l'Ordre de PARIS
- 16h45-17h30 Les règles à respecter par les cabinets d'avocats selon les supports :
- Papiers à lettre, plaques, cartes de visite, lettres d'information
Site internet, noms de domaine
Colloques, conférences, séminaires et salons professionnels,
Sites de référencement et prestations payantes, liens gratuits ou sponsorisés,
Médias traditionnels (Radio, TV)
Monsieur Jean Philippe MATEUS, cofondateur IMAGRAPH, agence de communication des avocats
-  17 h 30-18 h La nouvelle manière de communiquer et ses conséquences sur les méthodes de développement
Madame Béatrice BOURBON, VB CONSULT, cabinet de conseil en management dédié aux cabinets d'avocats
-  18 h -18 h 30 La dématérialisation et l'amélioration de l'attractivité des cabinets d'avocats
Les flux documentaires (papier et numérique) sont au centre de votre activité. Il est donc important d'en maîtriser les processus, les technologies, la sécurité, et la réglementation pour suivre l'évolution de la société, ses moeurs en matière de communication et appliquer ces nouveaux usages a votre cabinet.
Monsieur Laurent MESSIN, responsable développement des marchés verticaux KONICA MINOLTA et Maître Jean Christophe MONNE, avocat au barreau de NANCY, membre du bureau de l'ACE LORRAINE
-  18 h 30-19 h Les réseaux sociaux et les plateformes numériques pour les cabinets d'avocats : communiquer avec les médias numériques – les starts up du droit
Maître Clarisse BERREBI, avocate au barreau de PARIS et Présidente de la commission Technologies Avancées de l'ACE, membre du CNB.

Créez votre annonce légale en ligne sur www.tabletteslorraines.fr en 15 min !

- Attestation de parution expédiée sur votre boîte mail
- Devis Immédiat
- Relecture par nos services
- Paiement sécurisé par carte bancaire

